

Assemblée communale ordinaire du mercredi 5 décembre 2012 à 20h00 à la salle communale de Mervelier

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le journal officiel n° 41 du 21 novembre 2012, ainsi que par l'info communale distribuée dans tous les ménages. Une convocation a également été posée au panneau d'affichage public.

Ordre du jour :

- 1. Adopter le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 23 octobre 2012.**
- 2. Présenter, discuter et adopter la création d'un poste de voyer communal au taux d'activité de 25%.**
- 3. Présenter, discuter et adopter le budget 2013, la quotité d'impôts et les différentes taxes communales.**
- 4. Statuer sur une demande de promesse au droit de cité communal présenté par Monsieur GAO Shengwen, né le 29.10.1972, domicilié à Mervelier, fils de PENG Aiquin née le 01.03.1949 et de GAO Xuli, né le 06.05.1948, ressortissant chinois.**
- 5. Divers.**

La présidente Béatrice Kottelat ouvre l'assemblée à 20h05 et remercie les personnes présentes.

Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants sont proposés et acceptés à l'unanimité par une levée de main :

- Marie-Claude Marquis Stämpfli et Bertrand Mouttet.

Il y a 36 personnes présentes sur les 432 ayants droit dans notre commune.

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 23 octobre 2012.

L'assemblée l'accepte à l'unanimité par une levée de main.

2. Présenter, discuter et adopter la création d'un poste de voyer communal au taux d'activité de 25 %.

Rapporteur : Martine Brêchet

Constatant un manque d'entretien courant des biens communaux et la difficulté de bien le gérer aux travers de mandats ponctuels, le Conseil communal souhaite créer un poste de voyer communal au taux d'occupation de 25 %. Celui-ci aura une charge de maintenance bien sûr mais aussi une mission de surveillance. Nous souhaitons ainsi, que les bords de chemins, grilles, rigoles, arbres, berges et autres pelouses soient mieux entretenus.

Questions :

Christelle Juillerat demande si le Conseil communal investira dans du matériel. Martine Brêchet répond qu'en principe, si possible, le futur voyer utilisera son propre matériel.

Mathieu Kottelat demande si les conciergeries de l'école et de la halle sont greffées à ce poste. Martine Brêchet répond négativement.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité la création d'un poste de voyer communal au taux d'activité de 25 %.

3. Présenter, discuter et adopter le budget 2013, la quotité d'impôts et les différentes taxes communales.

Rapporteur : Martine Bréchet

Le Conseil communal propose d'accepter le budget de fonctionnement municipal 2013, déficitaire de **Fr. 92'024.00**. Les principaux éléments expliquant cette augmentation de déficit sont les suivants :

- les remboursements de la dette : Fr 142'350.00
- la répartition état-commune des charges de l'enseignement : Fr. 540'000.00
- la répartition état-commune des charges de l'aide sociale : Fr. 150'000.00
- la répartition état-commune des charges de l'AVS : Fr. 137'725.00
- la participation communale aux transports publics : Fr. 15'000.00
- les recettes de l'impôt sur le revenu : Fr. 870'000.00 (identique à 2012)
- les recettes du fonds de péréquation financière : Fr. 276'571.00

Budget municipal 2013 - Commune mixte de Mervelier

Rubriques	Charges			Produits		
	Budget 2012	Budget 2013	Différence	Budget 2012	Budget 2013	Différence
Administration	167'250.00	184'100.00	16'850.00	42'500.00	41'900.00	-600.00
Travaux publics	102'000.00	89'000.00	-13'000.00	74'500.00	79'500.00	5'000.00
Affaires juridiques	4'480.00	4'180.00	-300.00	2'300.00	2'300.00	0.00
Instruction / Formation	706'528.00	718'150.00	11'622.00	31'700.00	15'500.00	-16'200.00
Aide Sociale / Santé	306'000.00	337'425.00	31'425.00	11'600.00	11'600.00	0.00
Economie publique	22'700.00	25'200.00	2'500.00	200.00	200.00	0.00
Finances	215'100.00	223'350.00	8'250.00	34'090.00	32'410.00	-1'680.00
Impositions	101'000.00	100'800.00	-200.00	1'373'071.00	1'412'171.00	39'100.00
Ordures	39'800.00	47'200.00	7'400.00	39'800.00	47'200.00	7'400.00
Inhumations	6'200.00	5'200.00	-1'000.00	2'500.00	2'500.00	0.00
Service du feu	14'700.00	14'700.00	0.00	12'000.00	12'000.00	0.00
Epuration	50'000.00	50'000.00	0.00	50'000.00	50'000.00	0.00
Totaux	1'735'758.00	1'799'305.00		1'674'261.00	1'707'281.00	
Excédents de charges				-61'497.00	-92'024.00	

Cette augmentation du déficit est due à celle des charges cantonales et à la stabilité des impositions. Les autorités communales proposent de conserver la **quotité d'impôt actuelle, soit 2,25**.

Le Conseil communal propose également d'accepter le budget de fonctionnement bourgeois 2013 qui se solde par un **déficit de Fr. 16'400.00**

Budget bourgeois 2013 - Commune mixte de Mervelier

Rubriques	Charges		Produits	
	Budget 2012	Budget 2013	Budget 2012	Budget 2013
Administration	25'400.00	25'400.00	450.00	450.00
Travaux publics	13'100.00	13'100.00	4'000.00	4'000.00
Finances	44'300.00	39'100.00	55'750.00	55'750.00
Exploitation forestière	189'300.00	0.00	189'300.00	1'000.00
Totaux	272'100.00	77'600.00	249'500.00	61'200.00
Excédents de charges				-16'400.00

Le compte forestier ne compte plus de charges en raison du futur triage du Val Terbi et de l'adhésion au fonds commun.

Taxes communales 2013

Lors de l'apurement de notre dernier exercice comptable, la République et Canton du Jura nous a demandé de revoir notre système de taxes. Dans un premier temps, nous proposons les modifications suivantes :

Taxe des épurations :	Taxe au m ³	Fr.	1.00	
Taxe des ordures :	Par ménage	Fr.	60.00	
	Par ½ ménage	Fr.	30.00	
	Par personne de plus de 18 ans	Fr.	27.50	
	Commerce et entreprise	Fr.	110.00	
	Exploitation agricole	Fr.	110.00	
	Résidence secondaire	Fr.	275.00	
	Déchets inertes au-delà d'un m ³	Fr.	50.00	/ m ³

Les autres taxes restent inchangées.

Les budgets 2013 présentés par le Conseil communal ont été approuvés par la commission des finances.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité les taxes communales, la quotité d'impôt et les salaires pour l'année 2013.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget municipal 2013.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité le budget bourgeois 2013.

4. Statuer sur une demande de promesse au droit de cité communal présenté par Monsieur GAO Shengwen, né le 29.10.1972, domicilié à Mervelier, fils de PENG Aiquin née le 01.03.1949 et de GAO Xuli, né le 06.05.1948, ressortissant chinois.

Rapporteur : Marlyse Fleury

Marlyse Fleury présente monsieur Shengwen GAO et lui cède la parole.

Monsieur Gao se présente et remercie la population de l'accueillir. Il se sent déjà un petit peu comme un membre de la famille. Il explique qu'il a suivi ses études à l'université de Lausanne. Il a également été interprète pour les délégations chinoises qui visitent la Suisse. Ensuite il a rencontré Michel Scheurrer avec qui il a fondé une agence de voyage spécialisée dans les voyages pour les délégations chinoises.

Le Conseil communal préavise favorablement sa demande.

Au vote à main levée, l'assemblée adopte à l'unanimité la demande au droit de cité communal de Monsieur GAO Shengwen.

5. Divers.

Fusion des communes

Denis Loviat souhaite que le Conseil communal s'interroge sur l'avenir des communes. Marlyse Fleury pense qu'il faut laisser un peu de temps avant de repartir dans un nouveau projet.

Population de chats

Christelle Juillerat soulève le problème de la population de chats qui s'accroît fortement au village. Marlyse Fleury répond que le Conseil communal se renseignera sur les possibilités des Autorités pour résoudre ce problème.

Marlyse Fleury remercie toutes les citoyennes et citoyens et également tous les membres des commissions, des autorités et le personnel pour toutes ses années passées à la mairie.

La parole n'étant plus utilisée, la Présidente, Madame Béatrice Kottelat, lève l'assemblée à 21h30 devant 36 personnes présentes.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

PRESIDENTE
Béatrice Kottelat

SECRETAIRE
Alexandra Wingeier